

# INTERPRET

Schweizerische Interessengemeinschaft für interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln  
Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle  
Associazione svizzera per l'interpretariato e la mediazione interculturale

## Rapport annuel 2022

### Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

L'année 2022 a elle aussi été marquée par un rythme très soutenu et des activités très variées. Cela aura été la première année sous la direction de Lena Emch-Fassnacht. Heureusement, elle n'a pas eu besoin de beaucoup de temps de mise au courant, puisque les projets déjà annoncés l'année précédente se sont poursuivis avec intensité : la révision de l'examen professionnel, la réorientation de la médiation interculturelle ou le repositionnement d'INTERPRET comme organisation. Il y a eu également deux changements dans l'équipe. Deux collaboratrices expérimentées ont malheureusement démissionné : Isabelle Blank et Bénédicte Piédallu. Mais comme déjà mentionné, il ne fallait pas que les projets de révision soient impactés par ces départs.

Il est incontesté que l'importance de la qualification continue à augmenter. En premier lieu, elle est importante pour les interprètes communautaires eux/elles-mêmes, mais aussi pour les services d'interprétariat et les professionnel-le-s ou la clientèle. Mais c'est aussi un fait que les possibilités de revenus des interprètes sont parfois modestes et irrégulières, ce qui rend les coûts de la qualification disproportionnés. Il s'agit donc de trouver de nouvelles approches. L'organisation INTERPRET est aussi en train de clarifier son positionnement, afin que le financement du secrétariat puisse être assuré à long terme. Nous informerons à ce sujet lors de l'assemblée générale 2023.

Un de nos importants mandats, en tant qu'association, est de continuer à œuvrer pour faire connaître et rendre visible l'importance de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle. C'est pour cette



raison que nous prélevons les chiffres relatifs aux interventions. Ils ont augmenté en 2022, en partie en raison de la guerre en Ukraine. Mais lisez vous-même ce que le secrétariat INTERPRET a fait comme travail en 2022, avec ses partenaires, ses membres collectifs et le comité.

Nous vous souhaitons une excellente lecture et vous adressons nos meilleures salutations.

Claudia Friedl  
Présidente d'INTERPRET, conseillère nationale

## L'équipe INTERPRET

Durant l'année sous revue, l'équipe d'INTERPRET a connu deux changements. Isabelle Blank nous a quittée mi-2022 et Bénédicte Piédallu à la fin de la même année. Nous souhaitons la bienvenue à Nives Grenko et à Anja Schmid ainsi que beaucoup de plaisir dans leur nouveau domaine de travail. Nous sommes contentes que vous soyez des nôtres !

Les tâches de l'Office de qualification et du Centre de compétence sont réparties comme suit :

- **Lena Emch-Fassnacht** : secrétaire générale et responsable du Centre de compétence
- **Neela Chatterjee** : responsable de l'Office de qualification
- **Susanna Paoletti** : examens de langues d'interprétariat et certification
- **Nives Grenko** : responsable de projet formation professionnelle supérieure
- **Anja Schmid** : assistance de direction et responsable de la digitalisation



*De gauche à droite : Neela Chatterjee, Anja Schmid, Susanna Paoletti, Lena Emch-Fassnacht et Nives Grenko*

# Association INTERPRET

## Membres de l'association

Les membres d'INTERPRET sont, d'une part, des institutions et organisations (services d'interprétariat, institutions de formation, œuvres d'entraide, services spécialisés, etc.) et, d'autre part, des particuliers (surtout des interprètes communautaires et des médiateurs/trices interculturel-le-s).

Les membres d'INTERPRET étaient composés comme suit, fin 2022 :

	Allemand	Français	Italien	Total
Membres collectifs	18	5	1	24
Membres individuels*	150	50	2	202*

\* Davon zertifizierte interkulturell Dolmetschende: 178

## Comité INTERPRET

Fin 2022, le Comité était composé des personnes suivantes :

- **Claudia Friedl** (présidente), conseillère nationale
- **Brigitte Pahud** (vice-présidente), adjointe du chef du Département Vulnérabilités et médecine sociale, responsable de la coordination de l'interprétariat au sein d'Unisanté Lausanne et co-présidente du RESAMI
- **Markus Cott**, délégué à l'intégration du canton de Schwyz
- **Ridha Ghnichi**, juriste, pédagogue social et interprète communautaire avec brevet fédéral
- **Nazmi Kurtaj**, responsable de l'interprétariat, Caritas Suisse
- **Naser Morina**, psychothérapeute, co-directeur de la clinique ambulatoire de Zurich pour les victimes de la guerre et de la torture, superviseur et interprète avec certificat INTERPRET
- **Manuela Raas Müller**, directrice d'ARGE Integration Ostschweiz
- **Claudia Studer**, responsable de formation dans le projet MEL au centre régional EPER de Bâle-Ville et Bâle-Campagne
- **Nicole Weiss**, traductrice, interprète communautaire, formatrice, membre de la Commission Qualité d'INTERPRET

## Evènements

L'association a organisé les évènements suivants, durant l'année sous revue :

- l'**assemblée générale** d'INTERPRET a eu lieu le 24 mai 2022. Le procès-verbal est disponible sur le site internet, sous [Procès-verbaux des assemblées générales](#) ;
- la **journée professionnelle** d'INTERPRET sur le thème *Douleur et inter-prétariat* s'est tenue le 10 septembre 2022. Vous trouverez un résumé ainsi que les présentations sur le site internet, sous [Journées professionnelles INTERPRET](#) ;



*Le grand nombre de participant-e-s à la journée professionnelle, qui a lieu chaque année, nous a beaucoup réjoui.*



*Des exercices de détente ont été proposés entre deux et ont amusé tout le monde.*



*L'hommage rendu aux nouveaux détenteurs/trices du brevet fédéral nous a fait particulièrement plaisir.*

## Procédure de qualification

Le nombre des procédures a augmenté durant l'année sous revue, à l'exception de l'examen professionnel. La baisse enregistrée pour ce dernier s'explique par la révision totale qui est en cours.

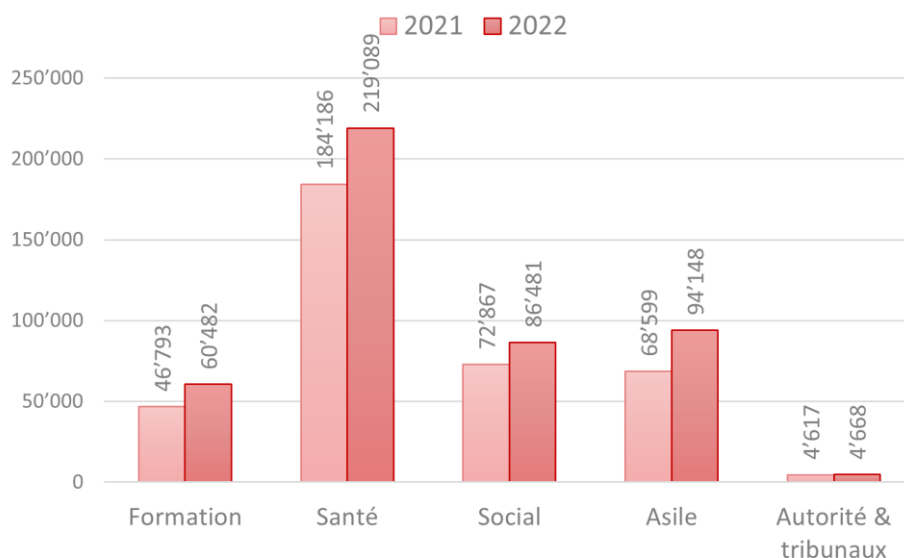
- **Examen professionnel** : les examens professionnels annuels ont eu lieu durant trois jours (du 22 au 24 novembre). Sur 12 candidat-e-s, 5 ont réussi l'examen. L'année précédente, 22 candidat-e-s ont été admis-e-s à l'examen.
- **Certificat INTERPRET** : durant l'année sous revue, 74 certificats INTERPRET (année précédente : 66) ont été établis, dont 55 avec comme langue officielle l'allemand, 17 le français et 2 l'italien. Les noms des interprètes communautaires, les régions dans lesquelles ils/elles sont actifs/ives et leurs langues peuvent être consultés dans la [banque de données](#), sur le site internet d'INTERPRET.
- **Procédure de validation des acquis** : durant l'année sous revue, l'Office de qualification a reçu 17 demandes de validation des acquis pour les modules 1 ou 2, soit 8 (47%) de plus que l'année précédente. 13 procédures ont pu être terminées avec succès.
- **Examens de langue d'interprétariat** : durant l'année sous revue, 195 (année précédente 151) examens de langue d'interprétariat ont eu lieu à 13 endroits. Ce nombre est nettement plus élevé que celui de l'année précédente, mais aussi que la moyenne annuelle de 160. Avec 164 examens passés avec succès, le taux de réussite de 84,5% est légèrement supérieur à celui des années précédentes.

## Statistiques relatives à l'interprétariat communautaire et à la médiation interculturelle

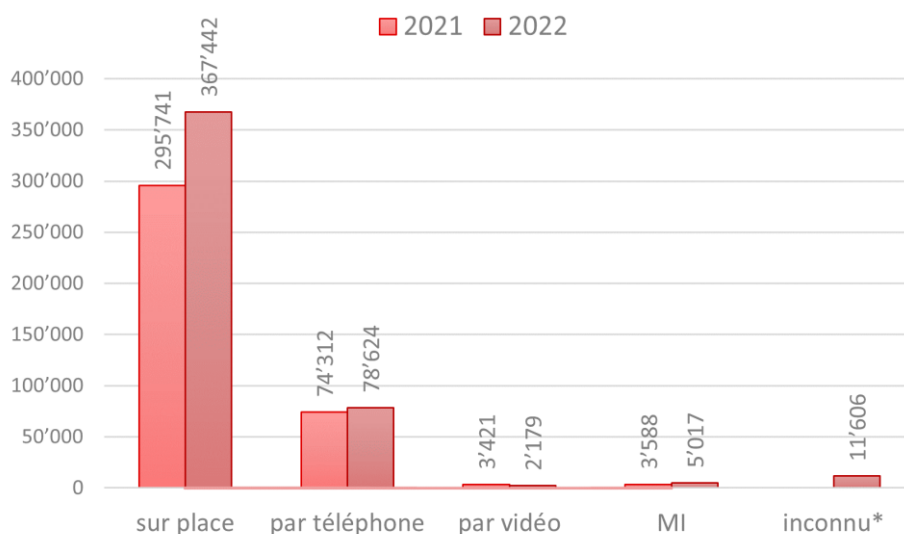
Pour l'année 2022, les chiffres relatifs à l'interprétariat communautaire et à la médiation interculturelle de 20 services d'interprétariat de toutes les régions linguistiques de Suisse ont été mis en commun.

Au total, ces services ont comptabilisé environ 465 000 interventions, soit 557 000 heures de prestations d'interprétariat et de médiation. Une bonne moitié des interventions a été effectuée dans le domaine de la santé. Il s'agit en majorité d'interventions sur place, loin devant celles par téléphone ou par vidéoconférence.

**Interventions par domaine 2021-2022**



**Types d'intervention 2021-2022**



\* 1 service d'interprétariat ne fait pas la distinction entre les différents formats d'intervention, lors de la saisie de ses données



En comparaison avec l'année précédente (2021 : 377 000 interventions, 436 000 heures), 23% d'interventions supplémentaires ont été enregistrées. La suppression des mesures en lien avec le coronavirus pourrait expliquer cette augmentation considérable. Le fait que, en comparaison avec l'année 2021, ce sont surtout les interventions sur place qui ont augmenté, tandis que celles par vidéoconférence ont même baissé, tend à confirmer cette explication. Mais la forte et nouvelle demande relative à des personnes ayant fui l'Ukraine a peut-être aussi contribué à cette hausse générale des chiffres d'intervention. Cette demande se reflète également dans la liste des langues les plus employées, dans laquelle le russe et l'ukrainien représentent ensemble une part de près de 12%.

No.	Langue	Interventions	%
1	Arabe	43'917	9.45%
2	Dari	40'574	8.73%
3	Turc	39'386	8.47%
4	Tigrinya	34'738	7.47%
5	Russe	27'798	5.98%
6	Farsi (Persan)	27'292	5.87%
7	Ukrainien	26'528	5.71%
8	Albanais	25'484	5.48%
9	Tamil	24'455	5.26%
10	Portugais	20'989	4.52%

## Révision totale de l'examen professionnel

La révision totale de l'examen professionnel avance et nous avons pu atteindre d'importants jalons, en 2022 :

- à la fin du mois de mars, le SEFRI a approuvé le profil de qualification (compétences opérationnelles et profil professionnel) ;
- avec cette base, l'élaboration du nouveau règlement d'examen et des nouvelles directives a pu commencer. Les deux documents seront soumis au SEFRI au printemps 2023 ;
- pour les divers travaux de concrétisation, INTERPRET est en contact régulier avec ses partenaires (institutions de formation, services d'interpréariat, acteurs/trices des domaines d'intervention).

Les travaux effectués jusqu'ici livrent de précieux résultats intermédiaires :

- INTERPRET maintient le **système de qualification à deux niveaux**, avec une qualification de base (certificat INTERPRET) et le brevet fédéral ;
- au niveau du **certificat**, les interprètes communautaires devront dorénavant passer un examen dans le cadre duquel INTERPRET vérifiera les compétences opérationnelles centrales de l'interprétariat, entre autres la transmission précise, complète et fidèle de ce qui est dit, la modulation du rôle adaptée à la situation, l'éthique professionnelle. Un **nouveau cours de base** prépare à l'examen et remplace les modules 1 et 2. Le cours est transversal et tous les domaines d'intervention pertinents y sont abordés.
- Lors de **l'examen professionnel**, les interprètes peuvent choisir un des **trois spécialisations** : asile et justice, formation et social, santé. La nouvelle désignation de la profession est « interprète avec brevet fédéral ».
- Des **cours d'approfondissement** relatifs à l'interprétariat dans des cadres exigeants (sur place et par téléphone ou vidéoconférence) et sur des connaissances et compétences spécifiques aux domaines choisis préparent à l'examen professionnel. Ces cours d'approfondissement remplacent les modules d'interprétariat 3, 4, 5 et 10. En lien avec les compétences spécifiques aux domaines, ils devront valoir comme références dans la pratique (pour les services d'interprétariat, la clientèle, les professionnel-le-s).

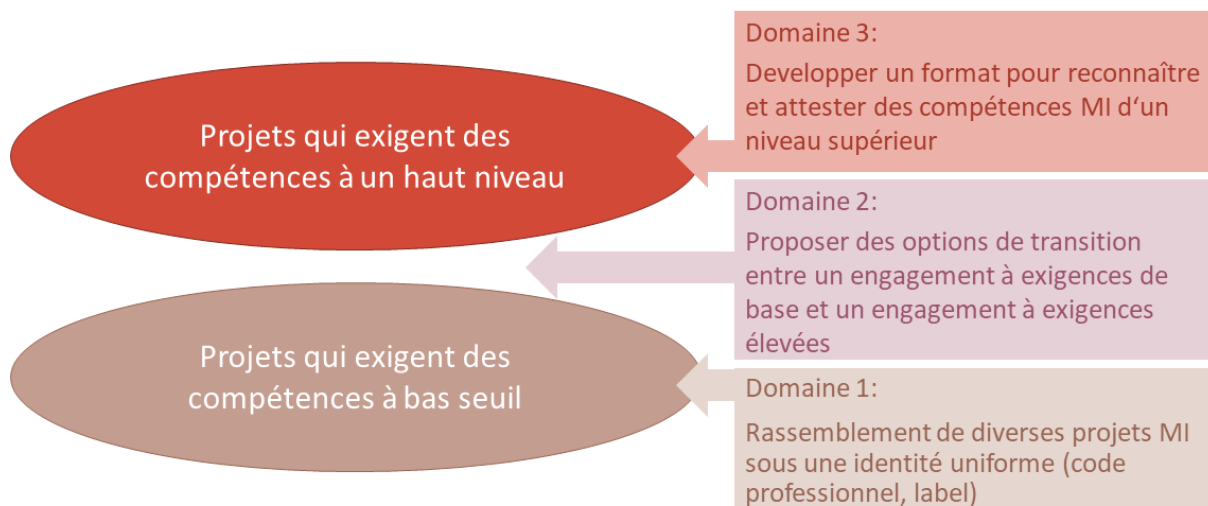
Pour la procédure de qualification actuelle, il existe d'importantes dispositions de transition. La publication a lieu dans la nouvelle rubrique [Système de qualification actuel en révision](#), sur notre site internet. Les nouvelles procédures entrent en vigueur progressivement, à partir de 2024. Via notre site internet, sous la rubrique [Nouveau système de qualification pour l'interprétariat](#), nous informons continuellement sur les nouvelles procédures.

## Réorientation de la médiation interculturelle

En 2022, INTERPRET a clos l'avant-projet relatif à la réorientation de la médiation interculturelle. Il a été soutenu financièrement dans le cadre du crédit à l'intégration de la Confédération (SEM). Le rapport final a été remis au SEM en février 2023.

Ce rapport recommande trois domaines d'action pour une future reconnaissance sur l'ensemble de la Suisse du travail de médiation interculturelle :





- le **domaine 1** se rapporte à des champs d'intervention avec des exigences de départ bas-seuil à l'égard de personnes-clés resp. médiateurs/trices interculturel-le-s : la qualification est spécifique à chaque projet ;
- le **domaine 2** a été identifié comme un « niveau intermédiaire manquant ». Il s'agira ici de créer dans le futur des offres qui établissent un pont entre les offres des champs d'action 1 et 3 ;
- le **domaine 3** représente le niveau des champs d'intervention avec des exigences élevées en matière de compétences, comme celles couvertes jusqu'ici dans les modules 6 à 9 d'INTERPRET.

INTERPRET souhaite poursuivre ses activités dans le domaine 3, à savoir investir dans le développement des modules 6 à 9 actuels. En même temps, des synergies avec et pour le domaine de qualification bas-seuil doivent être utilisées et une perméabilité est visée.

En sa qualité d'organisation nationale, INTERPRET apporte des connaissances spécialisées et dispose de contacts qui peuvent être employés pour une réorientation et un ancrage de la médiation interculturelle. Du point de vue du comité, un système de qualification national cohérent est souhaité, qui offre d'une part aux médiateurs/trices interculturel-le-s des possibilités de qualification et de professionnalisation et qui représente, d'autre part, un système de référence pour les prestataires de programmes et les autorités.

INTERPRET a la volonté d'assumer des activités dans tous les domaines d'action et continuer à prendre suffisamment en considération la signification de la médiation interculturelle, du point de vue de la politique d'intégration. A cette fin, nous contacterons des acteurs/trices important-e-s l'année prochaine et poursuivrons avec enthousiasme les travaux et les discussions entamés.

## Rapport financier

L'association INTERPRET clôture l'exercice 2022 avec une légère perte, due à des charges extraordinaires. Toutefois, les charges en lien avec la direction du secrétariat et l'organisation de la journée professionnelle ont pu être financées par les cotisations des membres.

La plus grande part des travaux du centre de compétence (en particulier de relations publiques et de réseautage) et de l'office de qualification (procédures de qualification et assurance-qualité) de l'année sous revue a eu lieu dans le cadre du programme subventionné et a été financée par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), selon le contrat des prestations pour les années 2022-2023. Les frais des différentes procédures de qualification ainsi que la subvention du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) représentent une autre source de revenus pour les travaux en lien avec les examens professionnels. Dans ces domaines d'activité, les comptes sont équilibrés. Durant deux mois, les postes au secrétariat n'étaient pas tous occupés. Cela a permis de financer les dépenses supplémentaires dues à la révision totale, très exigeante, et les dépenses extraordinaires pour un nouveau logiciel, devenu indispensable.

La médiation interculturelle ne fait plus partie du contrat de prestations, depuis 2022. Durant l'année sous revue, les travaux effectués par le centre de compétence ont été co-financés additionnellement et de manière déterminante par le SEM dans le cadre d'un projet. Pour les travaux à venir et pour un ancrage durable, le rôle d'INTERPRET doit être clarifié avec les partenaires intéressés et concernés et une solution commune de financement doit être trouvée.

Güterstrasse 22, CH – 3008 Bern  
info@aaaservices.com, +41 31 382 50 82  
CHE-107.385.138 MWST  
IBAN CH80 0630 0016 4401 2060 3

---

**AAA**services  
T r e u h a n d G m b H

---

**A l'attention de l'assemblée générale de l'association**

**INTERPRET**

**Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation  
interculturelle**

**Monbijoustrasse 61**

**3007 Bern**

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint des comptes annuels 2022  
pour la période comptable du 01.01.2022 au 31.12.2022**

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale de l'association "INTERPRET Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle" de Berne**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) de l'association "INTERPRET Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle" pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Berne, le 24 avril 2023

**AAA services**  
Treuhand GmbH



Pascal Meier  
Réviseur agréé ASR

Annexe: comptes annuels

**Verein INTERPRET, 3007 Bern**  
**Jahresrechnung 2022**

**BILANZ**

**AKTIVEN**

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Flüssige Mittel</b>	<b>66'242.85</b>	<b>46'252.31</b>
1001 Kasse Chatterjee	500.00	390.20
1002 Kasse Emch-Fassnacht	512.30	
1003 Kasse Paoletti	500.00	301.70
1010 PostFinance Verein 30-261986-6	28'574.96	23'972.92
1011 PostFinance Kompetenzzentrum 30-452599-7	36'155.59	21'587.49
<b>Forderungen aus Lieferungen und Leistungen</b>	<b>28'531.50</b>	<b>31'679.90</b>
1100 Debitoren Interpret	28'531.50	31'679.90
<b>Übrige kurzfristige Forderungen</b>	<b>3'501.85</b>	<b>3'501.85</b>
1190 Mietkaution Bank Cler Büro Monbijoustrasse 61	3'501.85	3'501.85
<b>Aktive Rechnungsabgrenzung</b>	<b>73'149.25</b>	<b>104'251.00</b>
1300 Bezahlter Aufwand des Folgejahres	9'775.00	62'251.00
1301 Noch nicht erhaltener Ertrag	63'374.25	42'000.00
<b>TOTAL AKTIVEN</b>	<b>171'425.45</b>	<b>185'685.06</b>

**PASSIVEN**

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen</b>	<b>10'742.75</b>	<b>10'532.40</b>
2000 Kreditoren Interpret	10'742.75	10'532.40
<b>Übrige kurzfristige Verbindlichkeiten</b>	<b>23'359.00</b>	<b>16'296.31</b>
2002 Kontokorrent Emch-Fassnacht		158.25
2050 Kreditor Personal	8'602.55	16'138.06
2091 Vorauszahlung SEM und BAG	14'737.20	
2100 Abrechnungskonto Kreditkarte	19.25	
<b>Passive Rechnungsabgrenzung</b>	<b>43'035.90</b>	<b>17'503.50</b>
2300 Noch nicht bezahlter Aufwand	43'035.90	17'503.50
<b>Kurzfristiges Fremdkapital</b>	<b>77'137.65</b>	<b>44'332.21</b>
<b>Kurzfristige Fonds</b>		<b>44'793.25</b>
2619 Fonds Weiterbildung BAG		44'793.25
<b>Fondskapital</b>		<b>44'793.25</b>
<b>Organisationskapital</b>	<b>94'287.80</b>	<b>96'559.60</b>
2800 Eigenkapital	96'559.60	80'284.81
Verlust	-2'271.80	16'274.79
<b>TOTAL PASSIVEN</b>	<b>171'425.45</b>	<b>185'685.06</b>

**Verein INTERPRET, 3007 Bern**  
**Jahresrechnung 2022**

**ERFOLGSRECHNUNG**

**ERTRAG**

	2022	2021
<b>Spenden und Legate</b>		<b>15.55</b>
3000 Spenden Privatpersonen		15.55
<b>Beiträge Mitgliedschaften</b>	<b>23'330.00</b>	<b>23'660.00</b>
3100 Beiträge einfache Mitglieder	14'930.00	15'610.00
3101 Beiträge Kollektivmitglieder	8'400.00	8'050.00
<b>Beiträge Öffentlichkeit</b>	<b>457'018.25</b>	<b>493'512.95</b>
3200 Beiträge BAG	164'121.00	200'000.00
3201 Beiträge SEM	234'404.25	210'000.00
3202 Beiträge SBFI	58'493.00	83'512.95
<b>Dienstleistungen und Produkte</b>	<b>109'253.45</b>	<b>117'505.35</b>
3401 Schulung	250.00	1'675.00
3403 Gebühren	96'515.00	115'730.00
3403.1 Gebühren AKV, Modulatteste	11'520.00	
3403.2 Gebühren Ausstellung Diplome Fachausweis	650.00	
3405 Übrige Erträge	318.45	100.35
<b>Ertrag Projekte</b>		<b>1'944.26</b>
3500 Ertrag Projekte		1'944.26
<b>TOTALSUMME ERTRAG</b>	<b>589'601.70</b>	<b>636'638.11</b>

**AUFWAND**

	2022	2021
<b>Aufwand für bezogene Dienstleistungen</b>	<b>125'369.30</b>	<b>128'007.21</b>
4400 Honorare Vorstand	1'935.00	1'462.50
4453 Honorare Dolmetschende	11'825.35	12'385.50
4454 Honorare Expertinnen	38'236.34	44'935.00
4455 Mandate Sprachprüfungen	7'264.00	10'187.90
4459 Übrige externe Mandate	23'640.85	19'903.60
4460 Spesen Honorarempfänger	3'645.00	3'347.71
4500 externer Aufwand Projekte	31'641.00	27'860.00
4507 externe Raummieten	7'181.76	7'925.00
<b>Total Aufwand für Dienstleistungen</b>	<b>125'369.30</b>	<b>128'007.21</b>
<b>Lohnaufwand</b>	<b>346'335.94</b>	<b>369'715.07</b>
5000 Monatslöhne	318'188.15	341'917.82
5010 Löhne QSK / FKS Mitglieder	28'147.79	27'797.25
<b>Sozialversicherungsaufwand</b>	<b>52'795.30</b>	<b>56'453.79</b>
5700 AHV/ALV/IV	22'348.62	24'073.96
5710 Familienausgleichskasse	5'102.71	5'863.20
5720 Vorsorgeeinrichtungen	19'841.81	20'740.61
5730 Unfallversicherung	3'624.85	3'805.68
5740 Krankentaggeldversicherung	1'877.31	1'970.34
<b>Übriger Personalaufwand</b>	<b>4'634.70</b>	<b>4'919.55</b>
5800 Personalbeschaffung	451.30	150.00
5802 Spesen	4'183.40	4'769.55
<b>Total Personalaufwand</b>	<b>403'765.94</b>	<b>431'088.41</b>
<b>Raumaufwand</b>	<b>18'918.55</b>	<b>18'106.40</b>
6000 Miete	13'497.50	13'470.00
6001 Mietnebenkosten	-70.15	53.80
6007 Externe Raummieten	2'430.00	1'525.75
6009 Übriger Raumaufwand	3'061.20	3'056.85
<b>Unterhalt Reparaturen + Neuanschaffungen</b>	<b>631.75</b>	<b>318.50</b>
6102 Neuanschaffung Kleinmobiliar und Maschinen	631.75	318.50
<b>Sachversicherungen</b>	<b>501.70</b>	<b>500.85</b>



**Verein INTERPRET, 3007 Bern**  
**Jahresrechnung 2022**

**AUFWAND**

	2022	2021
6300 Sachversicherung	501.70	500.85
<b>Verwaltungsaufwand</b>	<b>50'878.13</b>	<b>35'019.06</b>
6500 Büromaterial	748.30	447.55
6501 Fotokopien	508.10	214.50
6502 Fachliteratur	38.08	275.66
6503 Drucksachen		50.00
6510 Telefon	759.00	745.65
6520 Porti	2'473.85	1'909.85
6530 Revision	2'046.30	2'154.00
6540 Buchführung	14'000.00	13'771.45
6550 Übriger Verwaltungsaufwand	747.40	400.00
6560 EDV Fixkosten	10'999.50	10'544.65
6561 EDV Wartung Support Update	18'557.60	4'505.75
<b>Öffentlichkeitsarbeit/Kommunikation</b>	<b>17'330.47</b>	<b>9'173.24</b>
6601 Öffentlichkeitsarbeit	952.00	5'176.84
6602 Veranstaltungen	6'682.47	53.20
6603 Homepage	182.85	181.60
6604 Übersetzungskosten	9'513.15	3'761.60
<b>Total übriger betrieblicher Aufwand</b>	<b>88'260.60</b>	<b>63'118.05</b>
<b>Finanzaufwand und Finanzertrag</b>	<b>376.27</b>	<b>398.57</b>
6900 Bankkreditzinsaufwand	16.74	
6940 Kontospesen	362.36	401.16
6950 Erträge aus Bankguthaben	-2.83	-2.59
<b>Total Finanzerfolg</b>	<b>376.27</b>	<b>398.57</b>
<b>Ausserordentlicher Erfolg</b>	<b>-1'353.58</b>	<b>6'472.65</b>
8101 Ausserordentlicher Aufwand	4'157.44	7'896.91
8102 Ausserordentlicher Ertrag	-5'511.02	-1'424.26
<b>Rückstellungen und Fonds</b>	<b>-24'545.03</b>	<b>-8'721.57</b>
8500 Bildung Rückstellungen	5'511.02	
8510 Bildung Fonds	14'737.20	44'793.25
8560 Auflösung Fonds	-44'793.25	-53'514.82
<b>TOTALSUMME AUFWAND</b>	<b>591'873.50</b>	<b>620'363.32</b>
<b>Verlust</b>	<b>-2'271.80</b>	<b>16'274.79</b>

**Allgemeine Angaben**

Firma	<b>INTERPRET Schweizerische Interessengemeinschaft für interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln</b>
Rechtsform	<b>Verein</b>
Sitz	<b>Bern</b>
Revisionsstelle	<b>AAA services Treuhand GmbH, Bern</b>

**Rechnungslegungsgrundsätze**

Die vorliegende Jahresrechnung wurde gemäss den Vorschriften des Schweizer Gesetzes, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung des Obligationenrechts (Art. 957 bis 962) erstellt.

**Erläuterungen zu ausserordentlichen Positionen**

Beim ausserordentlichen Aufwand respektive Ertrag handelt es sich um Abgrenzungsdifferenzen aus dem Vorjahr.

**Wesentliche Ereignisse nach dem Bilanzstichtag**

Nach dem Bilanzstichtag und bis zur Verabschiedung der Jahresrechnung durch den Vorstand sind keine Ereignisse eingetreten, welche die Aussagefähigkeit der Jahresrechnung beeinträchtigen könnten bzw. an dieser Stelle offengelegt werden müssten.

**Angaben, Aufschlüsselung und Erläuterungen zu Positionen der Bilanz und Erfolgsrechnung**

Weder die Bilanz noch die Erfolgsrechnung enthalten Positionen, welche aufgeschlüsselt oder erläutert werden müssen.

<b>Bezeichnung</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
<b>Vollzeitstellen</b>		
Anzahl Vollzeitstellen	< 10	< 10
<b>Verbindlichkeiten gegenüber Vorsorgeeinrichtungen</b>		
Stiftung Abendrot (Vertrag 3090)	427.40	0.00